

Compte-rendu du GT sur la « fusion » des BSI d'Arles et de Nîmes

Le 30 janvier 2018 s'est tenu un groupe de travail relatif à la « fusion » des brigades de surveillance intérieure d'Arles et Nîmes qui devrait être actée dans le courant de l'année par un Comité Technique. *NDLR* : au lieu de parler de « fusion » nous préférons employer le terme de « fermeture ». La brigade d'Arles sera bel et bien fermée. Les mots ont leur importance. Nous ne nous laissons pas abuser par l'habillage donné à ce qui est en fait la suppression pure et simple de la brigade d'Arles. Solidaires Douanes a toujours combattu cette fermeture et ne peut que la déplorer.

La Direction Générale ayant acté cette disparition, il convient de veiller que les agents puissent bénéficier des meilleures conditions possibles dans cette restructuration avec un accompagnement social digne de ce nom.

Les inquiétudes des agents d'Arles concernent surtout le calibrage du futur effectif de Nîmes et ses moyens, les formations que les agents auront à effectuer notamment une formation pour la prise en charge du PPF de l'aéroport de Nîmes ainsi qu'une volonté de pouvoir se rendre physiquement dans leurs possibles futurs locaux, que ce soit en surveillance, dans les bureaux OPCO ou en administration générale.



Le Directeur Interrégional de PACA-Corse a tenté de répondre à la plupart des questions. Il a assuré que dans le cadre de l'accompagnement social, une possibilité serait donnée aux agents d'aller visiter les futures unités accueillantes.

Pour ce qui est de la formation à la mission PPF, elle a été envisagée et se fera avant le transfert des agents vers Nîmes pour ceux qui voudront, 12 agents seraient transférés vers la DI d'Occitanie et 9 resteraient dans celle de PACA Corse selon les vœux exprimés par les agents d'Arles pour le moment.

Le DI d'Occitanie a ensuite défini le cadre de la future brigade de Nîmes. Cette BSI comportera 35 agents dont 2 EMCAS (maître de chien). Pour accueillir les nouveaux agents, des travaux seront nécessaires à la BSI de Nîmes et Solidaires par l'intermédiaire de son représentant a demandé aux directeurs si ces travaux étaient une condition préalable à l'arrivée des collègues d'Arles, ce que les deux directeurs ont affirmé. Nous y serons extrêmement attentifs.

Ces travaux consisteront essentiellement à du cloisonnement. Un aménagement sanitaire sera nécessaire ainsi que la création d'une salle d'armes avec toutes les dispositions réglementaires, l'unité sera équipée de HK et devra pouvoir les entreposer.

Le DI de PACA Corse a ensuite évoqué le calendrier des échéances à venir. La motion sera présentée au vote lors du CHSCT de mars 2018 et il espère pouvoir tenir le CT avant l'été 2018. La DI d'Occitanie organisera également un GT en février mais n'a pas prévu de faire son CT avant l'automne ce qui engendrerait des délais supplémentaires et ne permettrait peut-être pas aux agents de participer à la CAP de mutation d'octobre. Ce qui tendrait vers un transfert des agents au premier tour des mutations de 2019.

La cellule sociale sera mise en œuvre dès que le CT de la DI de PACA Corse sera passé.

Les agents en vertu de leur statut de restructurés bénéficieront d'une priorité absolue sur la DR tout comme ceux qui désirent suivre leur emploi à Nîmes. Les autres auront une priorité relative sur la DI. S'appliquera alors la règle de 1 sur 2 au tableau des mutations. Les agents ne seront pas forcément affectés dès la mutation. Ils pourront rester à Arles jusqu'à la fermeture s'ils le souhaitent.

Le DI s'engage à suivre les vœux des agents et souhaite savoir si les agents sont pressés de rejoindre leur futur poste.

Au vu des possibles « partants », Solidaires a tenu à faire remarquer que la brigade ne pourra plus effectuer toutes ses missions dans des conditions optimales et que l'on ne saurait réclamer à une brigade en sous-effectifs de remplir des objectifs en termes de résultats. Le DI a reconnu que la BSI d'Arles « vivoterait » jusqu'à sa disparition selon ses propres termes.

Le CODT a été évoqué pour préciser qu'il ne prendrait la main qu'en cas d'alertes (hit LAPI, attentat, etc.) ou d'opération conjointe préparée. Le reste du temps, la BSI de Nîmes aura toute latitude pour se positionner où elle le souhaite.

Le DR de Montpellier assure qu'il n'y aurait pas d'arrivée d'un IR3 comme CSDS, le seuil de 36 agents n'étant pas atteint.

Le DI de PACA Corse a évoqué en toute fin le projet de déménagement de la BSI d'Avignon qui intéresse certains agents d'Arles comme possible destination. Pour rappel, cette brigade est située en QPV.

Pour Solidaires Douanes, Thierry LEGRAND

J'adhère à Solidaires !

Bulletin d'adhésion à Solidaires Douanes
à retourner au 93 Bis Rue de Montreuil, boîte 56, 75 011 PARIS

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Résidence administrative et service :

Grade :

Adresse administrative :

Courriel :

Adresse personnelle :

Téléphone (au cas où) :

À

Le

Signature